

Compte numéroté

Sur **Internet** ou dans les **films hollywoodiens**, **des informations erronées circulent sur les comptes à numéro en Suisse.**

Qu'est-ce qu'un compte à numéro?

Un compte à numéro, ou compte numéroté ou compte numérique, est un compte bancaire dont les informations de compte sont indiquées à l'aide d'un code alphanumérique **au lieu de votre nom**. Donc le fonctionnement des comptes à numéro est similaire au système de tokenisation qui est utilisé par certaines [solutions de paiement mobile](#) et dans le cadre de réseaux de cartes de crédit.

Les comptes à numéro sont proposés à Andorre, en Autriche, au Liechtenstein, en Suisse ainsi que d'autres pays.

Toutes les banques suisses ne proposent pas de comptes à numéro.

Parmi les banques qui offrent ce service, chacune a ses **propres exigences** pour l'ouverture d'un compte à numéro.

Les [comptes privés](#), les [comptes d'entreprise](#) et les [dépôts de titres](#) sont proposés par les banques suisses sous forme de comptes à numéro. Le type de compte à numéro qui est proposé varie d'une banque à une autre.

Les banques suisses utilisent parfois le terme de «**relation numérique**» étant donné qu'**un seul code** peut être utilisé pour plusieurs comptes différents au sein de la même banque. Les frais pour ce service sont facturés par compte, par client.

Les comptes à numéro suisses ne sont pas anonymes : la banque suisse doit remplir toutes les obligations relatives à l'identification du client (règles «[Know Your Customer](#)») requises. Les comptes bancaires numérotés sont ainsi soumis en

Suisse aux mêmes devoirs de diligence ainsi qu'aux mêmes règles de conformité et **de lutte contre le blanchiment d'argent que tous les autres comptes bancaires helvétiques.**

Et les banques doivent signaler toute activité suspecte aux autorités helvétiques compétentes. **Si vous vivez dans un pays avec lequel la Suisse a conclu un accord sur l'échange de renseignements en matière fiscale, la banque helvétique est tenue de transmettre votre identité et les informations fiscales relatives à votre compte bancaire aux autorités fiscales de votre pays de résidence.**

Lors de virements effectués à partir d'un compte à numéro helvétique vers des banques situées hors de Suisse, votre banque suisse est obligée de communiquer **votre identité réelle à la banque étrangère. Votre établissement bancaire suisse devra toutefois obtenir votre accord explicite avant d'effectuer une transaction impliquant que votre identité soit divulguée.**

Les relevés de compte et d'autres communications de votre banque sont soit conservés par la banque en attendant que vous veniez les récupérer personnellement, soit envoyés à une boîte postale ou à une tierce personne (par exemple à votre avocat) qui a reçu une procuration de votre part. Cela réduit le risque que des personnes tierces non autorisées aient accès à vos informations financières.

SI ces comptes sont utilisés correctement, vous ainsi que des employés de banque sélectionnés et des instances gouvernementales autorisées êtes les seules parties qui peuvent avoir accès aux informations concernant le solde de votre compte et sur les transactions effectuées à l'aide de votre compte à numéro. Les pouvoirs publics peuvent avoir accès à vos informations bancaires en conformité avec les lois suisses relatives au [secret bancaire](#) pour les résidents suisses et en vertu des accords d'échange de renseignements pour les non-résidents suisses. **La plupart des employés de banque ne connaissent en revanche pas votre identité et la banque a besoin d'obtenir votre autorisation expresse avant qu'elle ne puisse transmettre ces informations à des tiers.**

Les frais élevés qu'ils impliquent sont l'un des principaux inconvénients des comptes à numéro. Beaucoup de banques suisses qui proposent encore des comptes à numéro facturent des frais compris entre **1000 et 1500 francs par**

relation client et par année. Les coûts qui s'appliquent pour les comptes à numéro s'ajoutent aux frais habituels de tenue de compte ou pour les droits de garde, tels que vous pouvez les consulter à l'aide du comparatif des [comptes privés](#), des [comptes d'entreprise](#) et des [comptes de trading](#) de moneyland.ch. **Les frais bancaires qui s'appliquent aux clientes et aux clients basés à l'étranger sont également facturés, en plus de ceux facturés pour le compte numéroté.**

De plus, si vous souhaitez que vos relevés de compte **et votre correspondance soient conservés jusqu'à ce que vous alliez les retirer personnellement à la banque, vous devez généralement aussi payer des frais supplémentaires pour ce service (par exemple 400 francs par an).**

Vous devez également **garder à l'esprit que si vous effectuez un virement entre un compte à numéro et un compte bancaire à l'étranger, c'est votre véritable identité qui est utilisée et non le numéro qui vous a été attribué.** Cela s'applique en général aussi lorsque vous utilisez des services tels que la banque en ligne, la banque mobile, les [cartes de débit](#) et le [trading en ligne](#), tout comme quand vous faites envoyer la correspondance bancaire par la poste à votre adresse personnelle. Si vous faites l'une ou l'autre de ces actions, cela peut permettre à des tiers d'établir un lien entre votre identité et le compte bancaire. Cela annulerait alors presque complètement l'avantage apporté par un compte à numéro.

Les comptes à numéro sont-ils protégés en cas d'insolvabilité de la banque?

Les comptes à numéro suisses bénéficient de la même [protection des déposants en cas d'insolvabilité](#) de la banque que les comptes privés et d'épargne suisses traditionnels.

Vous ne pouvez ouvrir des comptes numérotés qu'en **vous rendant en personne auprès d'une agence bancaire - et bien sûr uniquement auprès des banques qui proposent ce type de compte.** La procédure à suivre est similaire à celle de l'ouverture d'un compte bancaire suisse traditionnel. Toutefois, en fonction de la banque, les dispositions relatives à l'ouverture d'un compte numéroté peuvent différer de celles relatives à l'ouverture d'un compte bancaire ordinaire.

Informations supplémentaires:

[Le secret bancaire suisse expliqué](#)

[Comparer les comptes privés suisses](#)

[Comparer les comptes d'épargne suisses](#)

[Comparer les services de gestion de fortune en Suisse](#)

[Comparer les comptes d'entreprise en Suisse](#)

[Comparer le trading en ligne](#)